Compte rendu de la séance 26 mai 2020

L'an deux mil vingt, le 26 mai, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire

M. ROUX Vincent, Mmes LYOEN Marie-Yvonne et THURMEL Frédérique, adjoints,

M. IMBEAUX Michel, MME HENNEUSE Véronique, M. DELORD Benoit, Mme MICHALCZYK Catherine, Mme WEBER Katty, M. PASQUET Benjamin, Mme VIDEAU Christine, conseillers

Secrétaire de séance : Mme THURMEL Frédérique

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 21h45

ORDRE DU JOUR

- 1. Installation du Conseil Municipal
- 2. Election du maire et des adjoints
- 3. Contrat LAPEYRE Jérémy

Monsieur MASSIAS Jean Luc, maire en exercice, a ouvert la séance en faisant l'appel des membres du Conseil Municipal issus des élections du 15 mars 2020, au nombre de onze, et les a installés dans leurs fonctions.

1) ELECTION DU MAIRE

Monsieur IMBEAUX Michel, conseiller le plus âgé, a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel des membres du Conseil. Il a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur MASSIAS Jean Luc au poste de maire, il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur ROUX Vincent et Monsieur DELORD Benoit.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Monsieur MASSIAS a obtenu 10 voix.

Monsieur MASSIAS Jean Luc a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2) ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur MASSIAS Jean Luc, élu maire, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune, ce nombre ne devant pas dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur ROUX Vincent au poste de premier adjoint au maire, le maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du premier adjoint.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 0 Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Monsieur ROUX a obtenu 11 voix.

Monsieur ROUX Vincent a été proclamé premier adjoint au maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Après avoir enregistré la candidature de Madame LYOEN Marie Yvonne au poste de deuxième adjoint au maire, le maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du deuxième adjoint.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin : Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Madame LYOEN Marie Yvonne a obtenu 10 voix.

Madame LYOEN Marie Yvonne a été proclamée deuxième adjoint au maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Après avoir enregistré la candidature de Madame THURMEL Frédérique au poste de troisième adjoint au maire, le maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du troisième adjoint.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants: 11

Nombre de suffrages nuls : 0 Nombre de suffrages blancs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 10 Majorité absolue : 6

Madame THURMEL Frédérique a obtenu 10 voix.

Madame THURMEL Frédérique a été proclamée troisième adjoint au maire et a été immédiatement installée.

3) CONTRAT LAPEYRE JEREMY

Le « contrat avenir » de LAPEYRE Jérémy arrivant à terme le 11 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de reconduire LAPEYRE Jérémy dans ses fonctions à compter du 12 juin 2020, sous la forme d'un emploi PEC (Parcours Emploi Compétence), en CDD temps plein d'un an.

Le Conseil Municipal a chargé Monsieur le maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la contractualisation de ce contrat qui bénéficie d'une aide de l'état. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.